



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Vingt-quatrième Réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/24)

(*Virtuel, 02 - 04 novembre 2021*)

#### Point 1 de l'ordre du jour : ÉLECTION DES RESPONSABLES DE L'APIRG

(*Présenté par le Secrétariat*)

<b>RÉSUMÉ</b>	
<p>Le présent document traite de l'élection des Responsables de l'APIRG, conformément au paragraphe 3.1 de la Deuxième Partie et aux paragraphes 6.1 et 6.2 de la Troisième Partie du Manuel de procédure de l'APIRG.</p> <p>Le <b>paragraphe 3</b> traite de la suite à donner par la Réunion.</p>	
<p><b>RÉFÉRENCE(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuel de procédure de l'APIRG, 5<sup>ème</sup> Édition</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques :</b>	Le présent document de travail concerne les Objectifs stratégiques <b>A, B, C et E.</b>

#### 1. INTRODUCTION

1.1 Le Manuel de procédure de l'APIRG prévoit l'élection des Responsables et du Secrétariat du Groupe pour assurer la nécessaire continuité de ses activités.

1.2 Le présent document de travail plaide pour l'élection des Responsables chargés de gérer les activités du Groupe, en coordination avec le Secrétariat et en application des dispositions du Manuel de procédure.

#### 2. ANALYSE

2.1 Les participants à la réunion se souviendront que la dernière réunion des Responsables de l'APIRG s'est tenue en octobre 2017, soit quatre ans auparavant. au cours de la 21<sup>ème</sup> réunion du Groupe

2.2 Aux termes des paragraphes 6.1 et 6.2 de la Troisième Partie du Manuel de Procédure de l'APIRG, les membres élus prennent fonction à la fin de la réunion qui a procédé à leur élection et servent pendant une période d'au moins trois années civiles ou deux réunions de l'APIRG, en prenant celle de ces deux situations qui intervient la dernière. En tout état de cause, les responsables élus sont rééligibles.

2.3 En conséquence, la réunion de l' APIRG/24 doit élire, parmi ses États membres, un Président et des Vice-présidents chargés de faciliter ses travaux.

**3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à élire, le cas échéant, un Président, un premier Vice-président et un deuxième Vice-président chargés de gérer les affaires du Groupe.

**--- FIN---**